



Preventing and treating infectious diseases
Prévenir et traiter les infections

Association of Medical Microbiology
and Infectious Disease Canada

Association pour la microbiologie
médicale et l'infectiologie Canada

192 rue Bank Street
Ottawa ON K2P 1W8

 (613) 260-3233

 (613) 260-3235

 info@ammi.ca

www.ammi.ca

Réforme du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie (AMMI) Canada
Le 21 juin 2012

Citoyenneté et Immigration Canada finance le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Les demandeurs de statut d'asile, les réfugiés réinstallés, les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les victimes de la traite des personnes, et les enfants à leur charge au Canada qui sont incapables de se payer des soins de santé peuvent obtenir des indemnités en vertu du PFSI jusqu'à ce qu'ils soient couverts par le régime d'assurance-maladie de leur province ou de leur territoire de résidence ou par un régime privé d'assurance-maladie. Sous le PFSI, les réfugiés réinstallés qui sont couverts par le régime d'assurance-maladie de leur province ou de leur territoire de résidence ou par un régime privé d'assurance-maladie peuvent profiter d'une couverture supplémentaire pendant un an après leur date d'entrée au Canada. La couverture supplémentaire couvre les prestations pour soins de santé semblables à celles offertes par les régimes provinciaux d'aide sociale aux bénéficiaires d'aide sociale, tels que l'achat de médicaments, les traitements dentaires et les examens de la vue. Pour les personnes avec des besoins spéciaux, cette couverture peut être prolongée jusqu'à 24 mois.

<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/reetable-aide.asp>

À compter du 30 juin 2012, les produits et les services couverts par le PFSI changeront et la nature du changement dépendra de la catégorie des réfugiés. Pour la plupart des bénéficiaires du PFSI, le plus important changement sera la fin de la couverture de la majeure partie des soins pharmaceutiques, de tous les soins de la vue, de tous les soins dentaires ainsi que d'autres avantages supplémentaires. Les coûts des produits et services suivants seront couverts s'ils sont offerts au Canada et *s'ils sont urgents ou essentiels* : services hospitaliers, semblables à ceux qui sont présentement offerts dans la plupart des cas; services d'un médecin ou d'un infirmier, semblables à ceux qui sont présentement offerts dans la plupart des cas; services de laboratoire, de diagnostic et d'ambulance, semblables à ceux qui sont présentement offerts dans la plupart des cas; médicaments et immunisation, uniquement s'ils sont nécessaires pour prévenir ou traiter une maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique. Les demandeurs d'asile déboutés et les demandeurs d'asile provenant d'un pays d'origine désignés (POD) seront uniquement couverts pour les coûts des produits et services visant à prévenir ou à traiter une maladie présentant un risque pour la santé publique ou un état préoccupant pour la sécurité publique.

<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/arrivee-sante.asp>

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a fourni trois raisons pour expliquer ce changement

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2012/2012-04-25.asp>) :

- Les économies découlant des changements apportés au Programme devraient s'élever à environ 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- « Cette réforme élimine également un facteur d'attraction pour les personnes qui pourraient avoir envie de présenter une demande d'asile non fondée au Canada, ... »
- « Les Canadiens sont très généreux ... Mais nous ne voulons pas leur demander de payer pour que les personnes protégées et les demandeurs d'asile aient accès à un régime de soins de santé plus généreux que celui auquel ils ont eux-mêmes droit. »

En tant qu'organisme, cette réforme du PFSI nous inquiète. D'abord, on ne parle pas d'économie de coûts quand il s'agit de restreindre les soins uniquement aux soins urgents ou essentiels, puisque les mesures de santé préventives sont de loin une méthode plus rentable de prestation des soins à la population. Plus important encore, cette réforme peut mettre en danger la santé publique. Les patients ne peuvent pas dire ce qui est urgent ou essentiel et pourraient éviter de se faire soigner rapidement faute de moyens de payer. Le fait de retarder le diagnostic et le traitement de nombreuses conditions médicales dont souffrent les réfugiés ne fera qu'augmenter les coûts à long terme. Parmi ces conditions, on compte l'infection à VIH, la tuberculose, les infections parasitaires et l'hépatite virale chronique. Toutes ces infections ont tendance à être asymptomatiques aux stades précoces, sont rarement urgentes et peuvent être transmises d'une personne à l'autre.

Deuxièmement, la plupart des réfugiés ont été forcés de quitter leur pays en raison de menaces attribuables à la guerre, à la famine ou à la torture. L'argument selon lequel ils perçoivent les soins de santé comme un incitatif est aussi improbable que non fondé. Nos médecins membres sont des experts en maladies infectieuses et tropicales et n'ont pas perçu de tels abus dans les soins de santé.

Enfin, la solution pour les Canadiens qui n'ont pas les avantages accordés aux réfugiés devrait consister à s'assurer que tous les Canadiens ont accès aux médicaments, aux soins dentaires et aux soins de la vue et de ne pas les refuser aux plus démunis d'entre nous. Les avantages accordés, au même titre que les prestations d'assurance sociale, sont un symbole d'humanisme et de soutien que les Canadiens sont fiers d'offrir à ceux qui ont été forcés de quitter leur pays natal en raison d'injustices et de conflits.

L'AMMI Canada se joint à d'autres pour exprimer son opposition à cette réforme du PFSI en écrivant au ministre Kenney. Nous vous encourageons à joindre votre voix à la nôtre dans ce dossier en communiquant avec le Ministre.

L'honorable Jason Kenney, PC, député
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa, Ontario
K1A 1L1